

Compte rendu de la commission exécutive nationale de la FGR des 18 et 19 janvier 2011.

Se rapportant à cette CE vous trouverez :

--le rapport d'activité du bureau national,

---le résumé des interventions des délégué(e)s

-- -- le texte adopté. En résolution finale

Le financement de la prise en charge de la perte d'autonomie a fait l'objet d'un débat qui a conduit à la rédaction du 4^{ème} paragraphe du texte adopté. Pour approfondir notre réflexion vous trouverez également une fiche de travail (de « cadrage ») qui doit vous permettre de préciser les « pistes » de financement et de gouvernance envisageables.

Nous vous proposons donc d'inscrire cette question à l'ordre du jour de votre prochaine commission exécutive et de nous faire remonter aussitôt un compte-rendu des débats. Nous vous en remercions.

En effet le débat national est maintenant lancé et la FGR-FP va s'efforcer d'y faire entendre sa voix.

La CE a reçu communication du bilan du Congrès de Pau, du bilan financier des sections pour 2009, et des dates des assemblées générales départementales connues à ce jour (peu nombreuses encore. Merci de nous communiquer la votre dès que possible, si ce n'est pas déjà fait).

Le budget prévisionnel 2011 a également été présenté à la CE.



**COMMISSION EXECUTIVE NATIONALE
MARDI 18 ET MERCREDI 19 JANVIER 2011**

RAPPORT D'ACTIVITÉ

L'ACTUALITÉ

Le plaisir de vous retrouver en commission exécutive en ce début d'année 2011 est attristé par l'absence de plusieurs de ses membres pour raison de santé et nous leur souhaitons bien sûr le rétablissement le plus rapide possible et par des deuils : le décès du mari d'Annie Clavel, Yves Evenno et celui du mari de Christiane Singevin, Robert. Christiane a longtemps siégé en temps que déléguée nationale et les anciens ici se souviennent d'elle.

Et on se dit alors que les vœux que l'on échange en début d'année sont bien dérisoires... et bien inefficaces.

Mais je ne dérogerai pas à la tradition. Je vous souhaite, au nom de l'équipe nationale, et très sincèrement une année 2011 la plus heureuse possible sur le plan personnel. Sur le plan militant souhaitons nous une année riche en actions, elle le sera probablement riche en rencontres, en débats mais surtout... efficace, elle !

Selon un sondage réalisé dans 53 pays les Français sont les champions de monde du pessimisme : 61% pensent que l'année qui commence sera une année de difficultés contre 38% pour la moyenne des Européens de l'Ouest et 33% pour les Américains. Ils étaient seulement 51% l'an dernier.

On se demande bien pourquoi les Français sont pessimistes pour 2011.

L'actualité est pesante et n'aide pas à entretenir l'optimisme : Haïti avec le retour ubuesque de l'ancien dictateur, l'Algérie, la Tunisie avec les risques d'embrasement toujours présents, l'assassinat des deux malheureux jeunes Français au Mali, après les épisodes climatiques évidemment beaucoup moins dramatiques, mais qui ont eu de quoi « saper » le moral de ceux qui les ont vécu. On peut rajouter l'affaire du Médiateur qui illustre de façon terrible la primauté des profits sur la vie humaine, le pouvoir du lobby pharmaceutique sur les politiques, qui fait froid dans le dos puisqu'il y aurait de nombreux autres médicaments dangereux en circulation. Mais soyons rassurés, le ministre de la santé va mettre en place un nouveau système du médicament, un nouveau système de sécurité sanitaire !

Quand aux traditionnelles augmentations diverses et variées de début d'année, elles sont particulièrement nombreuses et lourdes et viennent aggraver celles de 2010, énergie, dépenses de santé, loyers, produits alimentaires...

Une autre bonne raison d'être pessimiste !

Pour le Président de la République, en apparence (vu le niveau de sa côte de popularité) pas de baisse de moral.

Pas non plus de baisse d'énergie, les séances de vœux succèdent aux séances de vœux, et le discours se répète. « L'année 2011 sera une année utile » et son quinquennat est placé sous le signe du courage.

Année utile, est ce à dire que les précédentes étaient inutiles ?

Utile pour qui ?

Dès le 1^{er} janvier pour les médecins dont la consultation passe de 22 à 23€, pour le secteur privé des maisons de retraite qui représente 61% des nouvelles places, pour les entreprises du CAC 40 qui continueront à ne pas payer d'impôt sur les sociétés pour une sur quatre d'entre elles comme par exemple Total qui déclare près de 8 milliards de bénéfices au niveau mondial mais ne paie pas, semble-t-il, un centime d'impôt en France, ses activités de raffinage étant toutes en perte.

Utile aussi pour les grands patrons côté rémunération annuelle, comme celui de Renault avec 9,2 millions en 2010, de LVMH avec 7,6 millions, etc...

Pour être utile il faut continuer les réformes. 63 lois ont été votées en 2010 et notamment la loi de réforme des retraites, emblématique de l'esprit de responsabilité des Français qui savaient bien que ce rendez-vous douloureux était inéluctable. Que sont donc allés faire dans la rue ces millions de manifestants ?

En 2011, réforme de la dépendance « car chacun a le droit à sa dignité face aux souffrances du grand âge », réforme de la fiscalité qui doit « protéger des délocalisations » entre autres, et vous ne seriez pas d'accord ?

Pessimistes, il y a de quoi l'être pour les salariés payés au SMIC, 1,6% de revalorisation, sans coup de pouce pour la 5^{ème} année. C'est toujours mieux que le 0% de revalorisation des traitements des fonctionnaires. (le minimum de traitement de la Fonction publique vient d'être revalorisé pour rattraper le SMIC qui l'avait dépassé une fois de plus).

Mais eux, avec leur emploi à vie qu'ils ne se plaignent pas. A nos âges nous commençons d'ailleurs à sentir le poids de l'emploi. Mais méfiance, la technique est maintenant bien rôdée : pavé dans la mare puis désaveu. Et la loi sur la mobilité a déjà enfoncé un coin dans la sécurité de l'emploi.

Comme les salariés du privé ont du souci à se faire pour leurs retraites complémentaires : cotisations en hausse et prestations en baisse sont à l'ordre du jour. Pour faire face, une solution existe bien sûr, investir dans l'épargne retraite.

Pessimisme également pour les employeurs à domicile dont l'abattement sur les cotisations sociales a finalement été supprimé après un semblant de résistance des sénateurs qui va conduire à la fragilisation d'un des rares secteurs créateurs d'emplois et qui rapportera finalement moins que prévu.

Sans surprise députés et sénateurs se sont inclinés devant les injonctions de l'exécutif sur ce point comme sur le droit d'entrée de 30€ pour la couverture médicale des étrangers en situation irrégulière, sur la taxation des indemnités réparant un préjudice moral quand elles dépassent un million d'€ (amendement Tapie) etc....

Une lueur d'optimisme cependant : les 35h et surtout leurs conséquences plaisent tant au MEDEF qu'elles sont garanties pour le moment, quelques refus de vente d'entreprises de pointe ou d'entrée dans leur capital : signal peut-être que le capitalisme d'Etat se met enfin au diapason de nos principaux concurrents, Airbus a vendu 180 avions à l'Inde et là, c'est du sûr et puis l'espérance de vie grimpe plus vite que prévu... ce qui va en contrarier certains cependant !

J'aurais bien sûr pu évoquer bien d'autres sujets mais il faut en finir à un moment.

Je vais donc maintenant vous parler de l'activité de la FGR-FP depuis septembre.

ACTIVITÉ DE LA FGR-FP

1^{er} acte de la rentrée le report de l'action retraités du 14 octobre au 25 novembre en gardant les deux thèmes retenus : dépendance et pouvoir d'achat.

2^{ème} acte la participation à toutes les actions interprofessionnelles comme elle l'a fait depuis le début des actions, y compris à celle du 23 novembre qui nous a interpellé : les actifs ignorent les retraités au point de programmer une action 2 jours avant la leur, décidée dès le 27 septembre.

Ressentie par beaucoup d'actifs comme l'action de trop, quelle belle occasion manquée pour eux de mettre en avant les retraités, leurs fidèles soutiens !

Je vous livre là mon analyse.

Rencontres avec les partenaires, audiences au secrétariat d'Etat aux aînés, disparu depuis, au ministère de la santé et chez Mme Rosso-Debord ont ponctué le dernier trimestre 2010.

Je vous renvoie au CR et aux circulaires.

A venir :

- 1) Si vous nous en donnez mandat une action en direction des candidats aux élections cantonales sur les questions relatives aux personnes âgées sur le modèle de ce que nous avons fait en 2008. Courrier, audiences en s'appuyant sur deux fiches qu'il convient d'actualiser. Il s'agit de la circulaire 31 du 25/01/2008. Nous souhaiterions mettre l'action en route maintenant, les élections cantonales ayant lieu les 20 et 27 mars. Nous avons une réunion du Pôle le 2 février et des UCR le 8. Nous les informerons bien sûr de cette initiative et leur offrirons la possibilité de s'y joindre bien entendu.

- 2) J'ai envoyé un courrier à la ministre des solidarités pour lui demander la participation de la FGR-FP aux groupes de travail qui vont préparer les travaux du comité interministériel sur la dépendance dont elle souhaite que la composition soit la plus large possible. Même si on sait pertinemment que les décisions sont déjà prises, il est important de faire entendre notre voix à chaque fois que c'est possible.
- 3) A propos de la revalorisation des pensions dont on ne sait pas encore grand-chose si ce n'est le niveau de l'inflation moyenne 2010 et la prévision pour 2011 contenue dans la loi de financement de la Sécurité sociale mais pas encore celle prévue par la commission des comptes de la nation, censée servir à fixer la revalorisation des pensions. Logiquement par rapport à 2010, il nous en manque un peu ! Lors des rencontres avec nos partenaires la question de l'action sur cette question va se poser.
- 4) Avec le pôle des retraités, nous allons à nouveau être reçus à l'INSEE (la date est à déterminer avec notre interlocuteur) pour « affiner », le calcul de l'inflation en fonction des dépenses réelles et des dépenses contraintes des uns et des autres.

FISCALITÉ

Le budget 2011 est maintenant voté. Il apparaît bien pour ce qu'il est : un budget d'austérité pour les salariés, les retraités et les Services Publics et, comme le disent de plus en plus d'économistes, un budget entièrement soumis aux marchés financiers et qui ne peut en aucune manière participer à la relance ni à la baisse du chômage (cf. le manifeste des économistes atterrés).

Les écarts inacceptables de revenus et un système d'imposition qui favorise les plus riches apparaissent de plus en plus au grand jour : le rapport injustifiable et indécent de 1 à 300 entre les revenus moyens des PDG des entreprises du CAC 40 et les salaires de leurs employés payés au SMIC, les niches fiscales permettant aux plus riches de quasiment échapper à l'impôt, les remboursements faramineux d'impôts liés au bouclier fiscal ont fait les titres de nombreux journaux. A tel point que le gouvernement s'est vu contraint d'annoncer une réforme de la fiscalité du patrimoine.

L'idée première du gouvernement était de supprimer le bouclier fiscal tant décrié (dépense de 700 millions €) et, dans un « souci d'équilibre » de supprimer dans le même temps l'ISF (recette de 3,4 milliards €) mais la ficelle est un peu grosse, l'État perdrait alors 2,7 milliards €. Alors on cherche des solutions pour combler le trou de 2,7 milliards : d'autorité Sarkozy a éliminé l'idée de continuer à taxer le patrimoine -on ne touche pas à la fortune ni aux inégalités insupportables de patrimoine-, de même est-il hostile à la création d'une nouvelle tranche d'imposition. Les idées avancées par le gouvernement et sa majorité reposent sur le principe d'une taxation supplémentaire des revenus et des plus-values du patrimoine.

Sauf que l'ISF était payé par les 560 000 contribuables les plus riches et que transformer cet impôt en taxation des revenus du patrimoine concernera 10 millions de foyers fiscaux de la classe moyenne (Sicav, obligations, revenus fonciers, ...). Il s'agit bien d'un tour de passe-passe aboutissant à de nouveaux cadeaux aux plus fortunés. Selon le calendrier annoncé pour la réforme, un projet de loi serait présenté courant mai en Conseil des Ministres.

Décidément la dérive inégalitaire de l'impôt que nous dénonçons lors de notre congrès risque encore de s'aggraver.

FONCTION PUBLIQUE

Réforme des retraites

L'actualité a été bien évidemment marquée par le mouvement contre la réforme des retraites 2010.

Si formellement le gouvernement a réussi à faire passer sa réforme par la force et dans la précipitation, il n'en sort pas vainqueur pour autant. Cette réforme a été rejetée par 70% des français. Le mouvement social a su montrer sa puissance mais aussi, il faut bien le reconnaître, ses limites. Contrairement à 2003, l'unité syndicale a été préservée jusqu'au bout. Il semblerait que l'action syndicale ait reçu l'assentiment des salariés comme tend à le montrer le regain de syndicalisation perçu dans toutes les organisations. Les retraités n'ont pas été en reste en participant massivement aux actions.

Ce mouvement a été aussi porté par des évolutions idéologiques fortes chez les salariés : la délégitimation du néo-libéralisme, une critique forte du travail surexploité tel qu'il est devenu aujourd'hui, une prise de conscience que les dégâts de la crise économique ne doivent pas être payés par les salariés et les retraités.

Ces évolutions sont de bon augure pour la suite des luttes sur les retraites. Les débats sur la réforme ont montré que les problèmes de financement étaient loin d'être réglés à terme, il faudra donc y revenir. La loi de 2010 contient de nouvelles menaces sur les retraites : le développement de la capitalisation, l'étude d'une réforme systémique par points ou par comptes notionnels en 2013.

Dans cette réforme 2010, les mesures spécifiques frappant les fonctionnaires participent largement du démantèlement du statut de la Fonction Publique.

L'article 41 prévoit que pour le 30 septembre 2011, le gouvernement remette au parlement un rapport sur la création d'une caisse de retraite des fonctionnaires d'État. Sont supprimés : la possibilité de validation des services auxiliaires, la CPA, la validation de certains services, la possibilité de départ anticipé pour les mères de 3 enfants, certaines bonifications. Les conditions d'attribution du minimum garanti sont alignées sur celles du minimum contributif du régime général. Au nom de l'équité la cotisation retraite des fonctionnaires sera progressivement alignée sur celles du régime général passant de 7,85% à 10,55%. Toutes ces mesures ajoutées à celles de la réforme de 2003 (péréquation, assimilation) contribuent largement au démantèlement du Code des Pensions et du statut de la Fonction Publique. Démantèlement qui est à l'œuvre aussi chez les actifs depuis quelques années. Ne serait-il pas temps d'envisager des actions sur le statut de la Fonction Publique réunissant intersyndicale Fonction Publique, retraités de la FP et la FGR ?

Revalorisation des pensions

L'INSEE nous dit que l'inflation moyenne pour 2010 aurait été de l'ordre de 1,5% mais cela fait bien longtemps que nous avons constaté que le mode de calcul retenu par l'INSEE ne correspond pas à la structure réelle de dépenses de la grande majorité des salariés et des retraités, en particulier dans la prise en compte des dépenses contraintes. Et ce sont elles qui justement ont augmenté ou augmenteront en 2011. Et d'abord les dépenses de santé avec la consultation qui passe de 22 à 23€, le remboursement des médicaments à vignette bleue qui passe de 35 à 30%, la non prise en charge en ALD de certaines maladies et la hausse de tarif des mutuelles, ... Quant à l'énergie, le fuel a augmenté de 24% en 2010, le gaz de 13% et l'électricité de 3%. Dépenses incontournables s'il en est, les assurances augmentent elles-aussi de 3,5% en moyenne pour l'automobile et jusque 8% pour l'habitation. Incontournables aussi les loyers avec +4% en un an, les légumes avec +3% et les fruits +6%. La baisse des ordinateurs, téléviseurs et autre lave-vaisselle que l'INSEE prend en compte dans son calcul de l'inflation, ne compensera jamais toutes ces hausses de dépenses contraintes.

Au 1er avril 2010 nos pensions ayant été augmentées de 0,9% (1,2% d'inflation prévue pour 2010 moins 0,3% de « trop perçu » en 2009) et l'inflation moyenne constatée étant de 1,5%, le retard s'établit à 0,6% (1,5% - 0,9%). Le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2011 voté par le Parlement prévoit une inflation 2011 à 1,5%. Selon nos calculs la revalorisation au 1er avril 2011 devrait être de 2,1% (0,6% + 1,5%).

Même si, face à l'augmentation des dépenses contraintes chacun remarquera que le compte n'y est pas, certains, au gouvernement, seraient bien tentés au nom de la rigueur et de la réduction des dépenses publiques de faire l'impasse sur toute revalorisation ou, pour le moins ne pas appliquer entièrement cette hausse.

Le gouvernement dispose maintenant d'une nouvelle arme pour ne pas appliquer systématiquement la revalorisation des pensions tel que prévu par les lois de 2003 et 2008 : l'article 2de la loi de 2010 prévoit la mise en place d'un Comité de Pilotage des régimes de retraite : « *Lorsque le comité considère qu'il existe un risque sérieux que la pérennité financière du système de retraite ne soit pas assurée, il propose au Gouvernement et au Parlement les mesures de redressement qu'il estime nécessaires.* »

Ne devrions-nous pas, avec les UCR, avec le Pôle des retraités dès maintenant et sans attendre les annonces gouvernementales proposer des actions pour exiger une revalorisation au moins égale à celle prévue par la loi, le rattrapage des pertes antérieures et une progression des plus petites pensions ?

PROTECTION SOCIALE

Point sur la réforme de la perte d'autonomie

Deux dispositifs de concertation sont mis en place : l'un par le gouvernement, l'autre par l'assemblée des départements de France (ADF)

◆ Le débat national

- un décret du 31/12/2010 instaure un Comité Interministériel présidé par le Premier ministre. Il est chargé de préparer les débats nationaux sur la dépendance des personnes âgées et d'en tirer les conclusions. Son rapporteur est Axel RAHOLA, ancien collaborateur d'Eric Woerth.

- du 6/01/2011 au début de l'été

4 groupes de travail thématiques vont fonctionner. Ils associent l'ensemble des experts qu'ils soient élus nationaux et locaux, partenaires sociaux, associations, professionnels, médecins et usagers.

La ministre précise que les débats devront être guidés par des principes intangibles :

- libre choix du lieu de vie
- qualité des prises en charge
- responsabilité quant au financement

- Fin janvier : ouverture d'un site Internet pour recueillir les « contributions citoyennes » et mettre à la disposition du grand public une documentation sur les enjeux de la dépendance.

- A partir du mois d'avril : des débats interdépartementaux seront organisés dans chaque région conjointement par les préfets de région et les directeurs généraux des ARS. Ils seront suivis de 4 colloques interrégionaux thématiques.

- Début juillet : remise au Président de la république d'une « restitution finale » qui servira de base au projet gouvernemental dont les premières mesures figureront dans le PLFSS 2012.

- Parallèlement seront saisis pour avis : le Conseil économique social et environnemental, le Haut Conseil pour l'Avenir de l'assurance maladie, le Haut Conseil de la famille.

Les groupes de travail thématiques

* Société et vieillissement :

Animé par Annick Morel IGAS, ex-collaboratrice de Claude Evin.

Traite de l'adaptation de notre monde aux réalités de la population de demain ; aménagement du territoire, adaptation des modèles sociaux, place de la solidarité familiale, aide aux aidants.

* Enjeux démographiques et financement de la dépendance (J.Michel Charpin, ex-commissaire au plan, ex-directeur de l'INSEE).

Doit établir des projections fiables sur la dépendance et les traduire en termes de dépenses publiques et privées.

* Accueil et accompagnement des personnes âgées (Evelyne Ratte, conseillère-maître Cour des Comptes, ex-préfète de Lorraine).

Place des technologies de l'autonomie, évolution des métiers au service des personnes âgées. Evolution de l'habitat et de l'urbanisme. Libre choix de lieu de vie...

* Stratégie pour la couverture de la dépendance (Bertrand Fragonard, président du Haut Conseil de la famille)

Analysera les pistes envisageables pour le financement de la perte d'autonomie et les questions du coût de l'hébergement pour les familles.

◆ Dispositif émanant de l'ADF

En tant que gestionnaires et financeurs de l'APA, les départements entendent prendre toute leur part dans le débat national

- Le 15/12/2010, l'ADF lance « les assises de l'autonomie et de la dépendance » afin de « mener une réflexion prospective, discuter de toutes les pistes possibles de financement et de faire des propositions au gouvernement ».

- Les assises se dérouleront en 2 temps

• du 15/12/2010 au 9/2/2011 : auditions d'experts et de professionnels sous forme d'un bureau élargi de l'ADF et de 3 ateliers thématiques.

● début mai : un séminaire de conclusions au cours duquel l'ADF formulera des propositions pour une prise en charge humaine de la dépendance et un financement pérenne.

- Calendrier et thématique des ateliers

* 11/1/2011 :

- Enjeux démographiques et géographiques du vieillissement : perspectives démographiques en tranches d'âge et localisations. Adapter les dispositifs de prévention et d'offres de services aux besoins des populations.

- Combattre la pénurie d'aidants professionnels, rendre les métiers attractifs.

* 26/1/2011 :

- Economie du vieillissement ; une chance pour la France ?

- Valoriser l'économie de la dépendance en termes de métiers et d'emplois.

* 9/2/2011 :

- Quelle part de solidarité consacrée à la perte d'autonomie ?

◆ Présentation des vœux de N. Sarkozy aux secteurs de santé, du soin et de la prise en charge de la dépendance (20/1/2011 à Chatillon sur Indre) ; N. Sarkozy sera accompagné par Valérie Rosso-Debord.

- Un article du « journal du dimanche » du 16/1 envisage certaines dispositions qui pourraient être votées dans les lois de finances pour 2012 : un coup de pouce financier réservé aux personnes âgées lourdement dépendantes (GIR 1-2-3 ?) ayant fait le choix du domicile. 300 000 personnes seraient concernées qui perçoivent actuellement entre 600 et 1 000€. Le coût serait de 3 mds : Bercy étant réticent il faudrait redéployer les crédits.

- Toutes les pistes de financement annoncées :

- Hausse de la CSG

- Recours au patrimoine

- Augmentation des droits de succession

n'apparaîtraient qu'après 2012.



Commission exécutive nationale 18 janvier 2011.

Résumés d'intervention

Jean MEYRONNEINC (délégué national)

Défense de notre pouvoir d'achat : se battre pour que la revalorisation au 1^{er} avril se fasse conformément à la loi, sinon ce serait un "casus belli". D'accord aussi avec le thème de l'indice INSEE. Fiscalité : ne saurait se réduire à la réforme de la fiscalité du patrimoine. Augmenter la fiscalité sur les revenus du patrimoine correspond à notre revendication mais cela ne suffit pas : il faut maintenir une imposition sur le capital inactif, qui est antiéconomique, le gouvernement ne veut toucher ni au capital, ni aux hauts revenus, il propose simplement de transférer la charge de 3 MDS d'impôts des catégories privilégiées sur les classes moyennes.

Christian STEENHOUDT (CE)

La réforme des retraites imposée par le gouvernement mais le syndicalisme grâce à l'unité a permis de faire passer les notions d'injustice et de mauvaise répartition de richesses. Pour la Fonction publique, le danger c'est la création d'une caisse, la FGR doit être un élément moteur dans la défense du statut dans toutes ses composantes et refuser la caisse et la répartition – au niveau de la fiscalité, discours ambigu du gouvernement qui se sert des notions de réforme, de justice, mais toutes les propositions lancées vont se traduire par un allègement de la fiscalité pour ceux qui sont imposables à l'I.S.F.

Joël CHENET (SNUIPP)

Les vœux présidentiels montrent que pour 2011, c'est la même politique qui sera poursuivie : politique de rigueur pour les salariés et retraités, casse des services publics, précarité renforcée. Les traders, les entreprises du CAC distribuent des bonus inadmissibles. Les attaques contre les 35 heures, les fonctionnaires, les annonces sur les réformes fiscales préparent une régression sur le droit du travail, de nouveaux pas dans la politique inégalitaire suivie. Le mouvement syndical, dans l'unité, a été compris par l'opinion dans l'action contre la réforme des retraites, des actions sont possibles sur les grandes questions de société. D'accord avec Michel Salingue sur le pouvoir d'achat, il faut se mobiliser car le gouvernement peut, comme il l'a fait à différentes reprises, user de mensonges pour limiter la revalorisation des pensions.

La prise en charge de la perte d'autonomie est une question de société qui au delà des débats actuels le logement, le transport, l'accès aux soins... Pour le SNUIPP, la compensation doit instituer un droit universel sans barrière d'âge et de ressources. Selon les rapports émis le coût n'est pas si élevé qu'on tente de le faire croire, les dépenses nouvelles ne représentent que 0,5 % du PIB. Nous défendons l'idée d'un service public sur ces questions. Nous revendiquons une formation des intervenants et leur intégration dans un corps existant des services publics pour lutter contre leur précarité. Il nous faut faire le point sur l'ensemble des financements existants et les ressources nouvelles liées à la réforme de l'assiette. Nos propositions doivent s'inscrire dans le cadre de la solidarité nationale et de la sécurité sociale, la réflexion sur des ressources nouvelles doit entrer dans ce cadre. Il propose que la FGR-FP rencontre les principales associations qui oeuvrent sur ce dossier pour dégager des convergences.

Yvon LE GUYADEC (CE)

Il souligne la force des mobilisations sociales de 2010 et leurs effets possibles – la loi votée par le parlement est rejetée par une majorité de Français et l'avenir reste donc celui d'une autre loi nécessaire. De même le renforcement de la crédibilité syndicale crée une force qui permet de nouvelles mobilisations. Il souligne la nécessité de continuer à avancer nos solutions pour pérenniser le financement des dépenses sociales. Il propose d'élargir à de nouveaux Gisements de ressources prenant mieux en compte la résorption des inégalités. S'agissant de l'action, il partage les propositions d'Annick Merlen et de Michel Salingue, il préconise une programmation rapide compte tenu du calendrier (échéance le 1^{er} avril – Elections cantonales).

Dépendance : Il souligne l'intérêt de mener un débat approfondi incluant des propositions offensives à propos du financement. Il décline les points forts d'une réforme nécessaire – le périmètre doit être universel – le principe doit être la solidarité nationale.

Le support doit être la sécurité sociale – à propos du financement, il estime que les richesses peu ou pas sollicitées devraient être prioritairement mises à contribution : ex revenus financiers et du patrimoine. Il exprime son opposition à l'augmentation de la CSG et une réponse globale puisant dans le texte du Congrès de Pau.

René CLERC (FRANCHE-COMTE)

Les inégalités des revenus permettent le triplement de la vente des automobiles Bentley.

Age de la retraite jusqu'à ce que les actifs soient touchés par la maladie d'Alzheimer et donc qu'ils oublient de demander leur retraite. Influence directe de l'activité économique sur le produit des impôts.

Bernard BASSOT (DELEGUE CNRPA)

Présente les travaux du CNRPA, de son bureau et de ses commissions depuis la dernière réunion de la CE. Les commissions régionales se mettent progressivement en place après la réorganisation entraînée par l'instauration des ARS. Un site internet au CNRPA est à l'étude, pour une meilleure communication avec les CODERPA, les syndicats et les associations de retraités et personnes âgées. La journée nationale annuelle des Coderpa a été fixée au 22 septembre 2011. Des délégués du CNRPA participeront aux groupes de travail mis en place par le Ministère pour préparer la future loi sur la dépendance.

Michel SOUFFLET (UNION SNUJ SUD TRESOR)

Pour le financement de la perte d'autonomie, nous préconisons la création d'une cotisation obligatoire pour toutes les personnes, sans limite d'âge, basée sur tous les revenus, y compris les revenus du patrimoine et également sur les patrimoines, selon un barème progressif. Il n'y aurait plus de recours sur succession puisque le patrimoine aurait déjà été sollicité lors des paiements des cotisations. Ce financement obligatoire et universel supprimerait tous les financements actuels (comme la CSA du lundi de pentecôte). Les services et les prestations à domicile comme en hébergement seraient assurés par de nouveaux services publics territoriaux. Le financement universel et national devrait assurer une égalité territoriale.

Françoise EIDEN (SNES)

3 idées développées :

- 1) importance de la prévention à tous les âges de la vie, ce qui implique une autre politique de la santé et notamment une augmentation du financement de la prévention.
- 2) Le financement de la perte d'autonomie doit être assuré dans le cadre de la sécurité sociale respectant la solidarité entre les générations – le SNES réfléchit aux différents types de financement, n'excluant pas les contributions type CSG mais insiste sur l'importance d'un service public des PA pour assurer tous les problèmes liés à la vie courante.
- 3) Ne pas oublier une politique du médicament dans le cadre d'un service public, à revoir notamment l'auto médication développée parfois chez les PA et dûe au déremboursement de certains médicaments.

Claude BARRATIER (CE)

La perte d'autonomie doit être couverte dans le même esprit que celui qui animait les fondateurs de la Sécurité sociale. Mettre en place son financement dans un système de solidarité et non d'aide sociale, créer des prélèvements proportionnels aux moyens de chacun qui ne soient donc pas des cotisations liées au travail, devrait permettre ensuite de revoir le financement actuel de la maladie – de tout fusionner, nous n'acceptons pas, hier, qu'une maladie invalidante devienne de la dépendance à 60 ans. La Sécurité sociale assurait hier les dépenses d'aides aux actes de la vie quotidienne pour tout malade, quel que soit son âge – Même observation pour les handicapés, plus de barrière discriminatoire dès 60 ans.

Christiane MARTEL (REGION PACA)

La FGR-FP doit réaffirmer que la prise en charge de la perte d'autonomie est un droit universel, qui exige la contribution de tous selon ses moyens. Le financement de la dépendance nécessite des moyens nouveaux dont il faut débattre sans tabou : contributions sociales de tous, individus et sociétés, capital et travail. Dans ce cadre, à titre personnel, elle ne réfute pas l'idée d'une CSA versée par tous.

L'ouverture du site Internet dédié à la dépendance doit être l'occasion pour les retraités de la FGR de faire connaître leur position, un autre partage des richesses est possible, pour faire reculer les inégalités.

Marc COUBRET (DELEGUE REGIONAL LIMOUSIN)

Rencontrer les présidents et vice-présidents des Conseils généraux pour les sensibiliser.

Pour les départements ruraux (pour la Creuse), le département le plus âgé avec pour conséquence des difficultés pour maintenir l'APA à son niveau actuel – il y a une réforme en 2014 des Conseils généraux et régionaux avec casse de la proximité. Instillation auprès des citoyens que la dépendance soit prise et financée en partie par des assurances privées. Accueil et accompagnement : les associations d'aide à domicile sont en grande difficulté car les heures ne sont pas financées par certains conseils généraux en difficultés financières.

Mise en place d'un bouclier rural (défense des services publics de proximité dont les professionnels de santé) financement 5^{ème} risque dépendance.

- 1) Avec l'assurance maladie.
- 2) Augmentation de l'APA avec solidarité nationale dans le cadre de la décentralisation.
- 3) A réfléchir sur l'augmentation de la CSG modulée et prendre en compte tous les achats des œuvres d'art.



Commission exécutive nationale

Mardi 18, mercredi 19 janvier 2011

La commission exécutive nationale de la FGR-FP réunie les 18 et 19 janvier 2011 :

- condamne la politique de rigueur dont les salariés et les retraités sont les premières victimes.

- s'indigne de la dégradation continue de l'emploi, des services publics, du pouvoir d'achat des actifs et des retraités, des atteintes aux valeurs de la République, notamment à la laïcité.

- continue à dénoncer la réforme des retraites dans son ensemble. Les réformes successives depuis 2003 contribuent à la remise en cause du statut de la Fonction publique et du Code des pensions.

- demande que les retraités soient largement associés aux discussions qui s'ouvrent sur la prise en charge de la perte d'autonomie. Ils doivent pouvoir faire valoir leurs propositions en matière de financement.

Pour la FGR-FP, la prise en charge de la perte d'autonomie, qui est un droit universel, doit être assurée par la solidarité nationale, au sein de la Sécurité sociale. Elle doit être financée par une cotisation progressive et universelle basée sur la totalité des revenus, y compris ceux du patrimoine.

- appelle tous les adhérents de la FGR-FP, avec l'ensemble des retraités, à participer aux actions de sensibilisation organisées courant février auprès des candidats aux élections cantonales prochaines, sur les questions liées à la prise en charge de la perte d'autonomie.

- dénonce à nouveau la baisse du pouvoir d'achat des retraités qui s'amplifie à cause de l'augmentation continue des dépenses contraintes.

La FGR-FP proposera à ses partenaires lors des rencontres du début février, de lancer une action pour une meilleure revalorisation des pensions.



**COMMISSION EXECUTIVE NATIONALE
MARDI 18 ET MERCREDI 19 JANVIER 2011**

PRISE EN CHARGE DE LA PERTE D AUTONOMIE

FICHE DE CADRAGE

Contenu de la motion sur la prise en charge de la dépendance

- * Compensation des conséquences de son handicap quels que soient l'origine, la nature de la déficience, l'âge et le mode de vie de la personne : suppression de la barrière d'âge.
- * Véritable prestation d'autonomie dans le cadre de la Sécurité sociale : financement solidaire reposant comme pour les autres branches sur les cotisations et l'impôt.
≠ Assurance obligatoire – Recours au patrimoine
- * Développement de l'accompagnement (qui doit relever du service public)

Débat sur les compléments à apporter à la motion

- * Qu'est ce qui relève de la dépendance (≠ sanitaire ➤ la nouvelle branche ne peut être assimilée à la branche maladie).
- * Financement nouveau : même si une prévention peut diminuer les coûts il y a nécessité de fonds nouveaux. Nos demandes d'amélioration des services à domicile ; d'un meilleur encadrement, d'une diminution du reste à charge pour l'hébergement nécessitent de prévoir un financement. Assiette cotisations ?
CSG ?
CSA ?
- * Gouvernance de cette nouvelle branche
 - Rôle de la CNSA
 - Rôle des conseils généraux
Maintien de leur action sociale propre
- * Conséquences de la suppression de la barrière d'âge
 - La nouvelle allocation doit-elle être en fonction du revenu ?
 - Récupération de l'aide sociale ?